



PA 8a - PROGRAMME DES TRAVAUX

Réalisation d'un lotissement « Les Chardonnerets »
Commune de NEUVILLE-DE-POITOU (86170)

Date : 7 mars 2017

16010



**DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE NEUVILLE-DE-POITOU
Parcelles sections BN, BP et ZX
LOTISSEMENT « LES CHARDONNERETS »**

PA 8a- PROGRAMME DES TRAVAUX

**SARL Le Petit Yversais
4, rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT
Tel : 05 49 18 61 13
Fax : 05 49 45 07 04**



PA 8a – PROGRAMME DES TRAVAUX

Réalisation d'un lotissement « Les Chardonnerets »
Commune de NEUVILLE-DE-POITOU (86170)

Date : 7 mars 2017

16010

Les travaux ci-après énumérés seront réalisés à l'initiative et aux frais du lotisseur.

Les travaux seront réalisés dans le respect des règles de l'art, et des prescriptions qui seront édictées par les différents services et autorités concernées (services techniques de la **Commune de NEUVILLE DE POITOU**, des services concessionnaires des réseaux de distribution) et de telle sorte que la voirie et les divers éléments de viabilité puissent être classés dans le domaine public communal.

A cet effet, il est précisé que le « plan des travaux » n'est qu'un schéma en avant projet sommaire. Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des accès des lots et stationnements ;
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers ;
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées ;
- La réalisation du réseau adduction en eau potable ;
- La réalisation, en souterrain, du génie civil du réseau téléphonique, des réseaux basse tension ;
- L'aménagement des espaces verts.

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services de la Commune de NEUVILLE DE POITOU.

2 TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes et des noues paysagères. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site ;
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries.

3 VOIRIE

3.1 Structure des voiries

Pour la voie principale : (Emprise totale de 10.50 m)

- Chaussée, largeur de 5.00 m à pente unique,
- Trottoir, largeur de 2.00 m à pente unique,
- Espace vert, noue plantée largeur de 3.50 m.

Pour la voie secondaire à sens unique : (Emprise totale de 8.00 m)

- Chaussée, largeur de 4.00 m à pente unique,
- Trottoir, largeur de 2.00 m à pente unique,
- Espace vert, noue plantée largeur de 2.00 m.

Pour la voie tertiaire en impasse : (Emprise totale de 8.00 m)

- Chaussée, largeur de 5.00 m à pente unique,
- Trottoir, largeur de 2.00 m à pente unique,
- Espace vert, noue plantée largeur de 1.00 m.

Accès et Stationnement :

- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 d'une épaisseur de 30 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 15 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

3.2 Bordures – Caniveaux

Des bordures Béton seront mises en place entre la chaussée, les trottoirs et les espaces verts. Les produits Béton normalisés seront définis par la norme européenne NF – EN 1340 (P98-340) et par le complément national, norme NF – P 98-340/CN en fonction de son utilisation.

3.3 Signalisation routière

Un marquage au sol sera réalisé pour le stationnement et pour le ralentisseur.

4 ASSAINISSEMENTS

Les réseaux d'assainissement feront l'objet de plan de récolement et d'un rapport d'inspection télévisée. Un dossier d'incidence Loi sur l'Eau est en cours de réalisation.

4.1 Eaux pluviales

4.1.1 Voirie

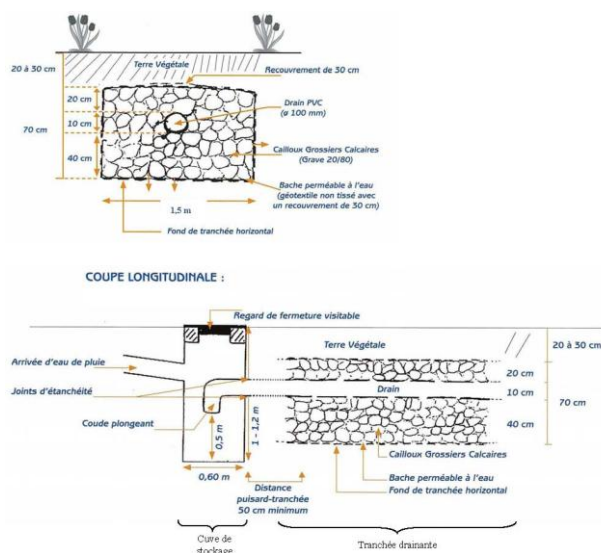
Les eaux pluviales des voies seront dirigées vers des noues longeant la chaussée. Les eaux pluviales transiteront alors dans des canalisations jusqu'au bassin de rétention à créer au Nord du lot n°12 et à l'ouest des lots 97 et 98.

4.1.2 Lots

Au sein des lots, les eaux pluviales seront gérées sur les parcelles.

Il est envisagé de diriger les eaux pluviales dans une tranchée drainante ou tout autre ouvrage favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

L'acquéreur aura l'obligation de dimensionner l'ouvrage de gestion des eaux pluviales en conséquence de son projet d'habitation et son aménagement en structure perméable.



4.2 Eaux usées

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise des voies nouvelles, à la charge du lotisseur. Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant sur la Rue de la Crois d'Yversay et rue Michel Champignoux.

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur. Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé.

4.3 Nature des canalisations

Eaux usées : Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø 200 pour le collecteur principal et en Ø 125 pour les branchements.



PA 8a – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « Les Chardonnerets » Commune de NEUVILLE-DE-POITOU (86170)	Date : 7 mars 2017
	16010

Eaux pluviales : Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø 300 et/ou Ø 200.

5 EAU POTABLE

Réalisation d'un réseau PVC diamètre 99.4/110 ou 125/140 dans l'emprise des voies, raccordé sur le réseau existant rue de la Croix d'Yversay et rue Pointe aux Trembles.

6 SECURITE INCENDIE

La protection incendie sera assurée par la pose de 2 poteaux incendie situés au niveau des lots N) 16 et N° 57.

7 ELECTRICITE

7.1 A la charge du lotisseur

Réseau basse tension à réaliser en souterrain à partir du poste HTA, situé au niveau du lot N° 16. Alimentation des RMBT par des câbles 3x150² + 1x75².

L'alimentation des lots s'effectuera par des câbles 4x35² issus des RMBT.

Un coffret S 22 de branchement équipé de borne téléreport sera installé en limite de chaque lot. Mise en place d'un réseau téléreport conforme aux prescriptions de ERDF.

7.2 A la charge de chaque acquéreur de lot

Les liaisons de branchement entre les coffrets S22 et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons.

8 ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera mis en place parallèlement au réseau BT. Le type de candélabre sera défini en accord avec la Commune de NEUVILLE DE POITOU.

Le réseau d'éclairage public sera raccordé sur le comptage d'éclairage public installé dans le poste de transformation HTA.

9 TELEPHONE

Raccordement à partir du réseau existant situé rue de la Croix d'Yversay et rue Pointe aux Trembles.



PA 8a – PROGRAMME DES TRAVAUX

Réalisation d'un lotissement « Les Chardonnerets »
Commune de NEUVILLE-DE-POITOU (86170)

Date : 7 mars 2017

16010

Le réseau souterrain sera posé et comprendra des fourreaux de Ø 42/45 et des chambres de tirages, conformes aux normes de l'Équipement de Télécommunications ouvert au public.
Chaque lot sera équipé d'un regard d'accès 30 x 30 cm.

10 PLANTATIONS

Conformément au plan de composition, les espaces verts seront engazonnés, des plantations d'arbres seront réalisées.

11 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Des points de collecte seront aménagés au sein du lotissement (voir plan de composition). Ils seront constitués d'une plateforme afin de recevoir des conteneurs de 770 L destinés aux ordures ménagères résiduelles et aux emballages ménagers résiduels (tri sélectif).
La réalisation des plateformes seront à la charge du lotisseur.
Les conteneurs seront mis en place par la collectivité compétente.

12 REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques concernés (SRD - ERDF - Equipement de Télécommunications ouvert au public – Communauté de Communes - Mairie).

13 TRANCHE

Le lotissement sera réalisé en 4 tranches, conformément au plan de composition (PA4)..

14 PHASE DE TRAVAUX

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases.

Première phase :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des noues,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP),
- Branchements (EU et EP),
- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),



PA 8a - PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « Les Chardonnerets » Commune de NEUVILLE-DE-POITOU (86170)	Date : 7 mars 2017
	16010

- Empierrement provisoire de la chaussée.

Seconde phase :

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures et des grilles d'eaux pluviales,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions des noues, des plantations et des engazonnements.